DEPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de ROYAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de R O Y A N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: COMPTE DANGER, URBANISTE.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1945.

45020

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le Quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances , sous la présidence de M. Charles Regazoni, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: M. Ch. Regazoni, Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés : MM. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Melle Rikowsky.

APPROUVE
La Rochelle, le 3 JAN 1946
Pour le PREFET,
Le Secrétaire Général

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance .....
.....

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre que M. DANGER adressa à la Municipalité le 26 Septembre 1945.

M. DANGER y rappelle qu'en 1937 la Ville de ROYAN lui avait demandé d'élaborer un plan d'embellissement et d'extension de la Cité.

Des acomptes sur les honoraires ont été versés en 1939; il reste à devoir 15.000 francs dont M. DANGER demande le versement. Il joint à sa demande une copie du marché de gré à gré passé avec la Municipalité de ROYAN, marché justifiant sa créance actuelle.

Le Conseil

estime qu'il convient de payer à M. DANGER les 15.000 francs qui lui sont dus et demande à Monsieur le PREFET qu'un crédit de 15.000 frs pour "solde des honoraires dus à l'Urbaniste du plan d'aménagement de ROYAN établi en 1937",soit créé pour prélèvement sur fonds libres.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

MAIRIE DE ROYAN (Charente-Maritime)